

PROVINCE DE QUÉBEC



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Promulgation du règlement numéro # 364

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michel Barrière, directeur général, secrétaire trésorier de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le 1^{er} octobre 2018 le règlement numéro # 364 intitulé « Règlement # 364 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau municipal au 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 H 00.

DONNÉ À Saint-Michel-du-Squatec

Ce troisième jour d'octobre de l'an deux mille dix-huit

Michel Barrière, directeur général, secrétaire-trésorier